

# Des congés spéciaux pour les jeunes bénévoles qui encadrent des jeunes

**Le congé-jeunesse souffle 20 bougies, mais reste peu connu. Il encourage le travail bénévole des moins de 30 ans**

Cinq jours de congé supplémentaires non payés par an, c'est la carotte tendue par le congé-jeunesse depuis vingt ans aux travailleurs et apprentis du privé de moins de 30 ans. Pour en bénéficier, ils doivent encadrer bénévolement une activité destinée aux enfants et aux jeunes pour le compte d'une organisation culturelle, sportive ou sociale. Le champ est vaste: piloter un

camp scout, entraîner une équipe de foot ou encore donner des cours de français aux migrants. «Il ne suffit pas de participer à une activité bénévole, précise Frédéric Cerchia, répondant cantonal jeunesse. Il faut exercer une fonction de direction, d'organisation ou de conseil.»

A l'occasion de l'anniversaire de ce droit inscrit dans le Code suisse des obligations, le canton souhaite populariser le congé-jeunesse auprès des patrons et des travailleurs. «Les gens le connaissent très peu», déplore Frédéric Cerchia. Le fait que les journées dédiées au travail bénévole ne sont

pas rémunérées freine-t-il les ardeurs? «Nous avons constaté que l'employeur est souvent ouvert à l'idée de payer, assure le répondant jeunesse. Car le travail bénévole permet de développer des compétences qui peuvent être valorisées sur un plan professionnel.»

Aucun chiffre ne permet de savoir combien de jeunes Vaudois ont déjà pris un congé-jeunesse. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), plus d'un tiers des 15-24 ans consacrent en moyenne cinq heures par semaine à des activités bénévoles. **M.N.**

[www.conge-jeunesse.ch](http://www.conge-jeunesse.ch)